



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ÉDITION 2025
DOCUMENT À CONSERVER

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



ÉDITO

INFORMER,
PRÉVENIR,
AGIRChères Courchevelloises,
chers Courchevellois,

Courchevel est née de sa géographie si particulière. Depuis plus de 75 ans, notre commune s'est forgée une identité et une réputation internationale autour de ses cinq stations et de ses vingt-deux villages et hameaux, répartis de Vignotan à Courchevel 1850.

Cette richesse naturelle et humaine s'accompagne aussi de défis. La typologie de notre territoire et les effets du changement climatique se font chaque jour plus visibles et nous rappellent que nul n'est à l'abri d'un événement technologique ou naturel majeur.

Par sa connaissance du territoire et puisqu'elle a le devoir de protéger ses habitants, la municipalité est en première ligne pour anticiper, prévenir et faire face à ces risques. C'est dans cet esprit que nous vous présentons aujourd'hui ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce guide, à consulter et à conserver, a pour but de vous informer sur les risques identifiés sur notre territoire, de vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter, et de vous faire connaître les dispositifs mis en place pour faire face à ces situations.

Être informé, c'est déjà se protéger. En nous préparant collectivement, en agissant de manière responsable et solidaire, nous renforçons la résilience de notre commune.

Restons vigilants, responsables et unis et continuons à faire de Courchevel un territoire sûr, exemplaire et tourné vers l'avenir.

Jean-Yves PACHOD,
maire de Courchevel



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Édito du maire | 2 |
| Qu'est-ce qu'un risque majeur ? | 3 |
| Comment les risques majeurs sont-ils gérés dans ma commune ? | 3 |
| L'alerte | 4 |
| Mon kit d'urgence 72 h | 4 |

| | |
|--|----|
| LES RISQUES NATURELS | |
| Crues torrentielles, inondations et ruissellements | 6 |
| Mouvements de terrain | 8 |
| Avalanches | 10 |
| Séismes | 12 |
| Risques météorologiques | 14 |
| Radon | 15 |
| Feux de forêt | 16 |

| | |
|--|----|
| LES RISQUES TECHNOLOGIQUES | |
| Accidents nucléaires | 18 |
| Risques industriels | 19 |
| Transports de matières dangereuses et pollution accidentelle | 20 |
| Ruptures de barrages | 21 |
| Cavités minières | 22 |

| | |
|---|----|
| LES RISQUES SOCIAUX | |
| Risques sanitaires | 23 |
| Terrorisme | 24 |
| Tous acteurs face aux risques majeurs et aux risques de la vie courante | 25 |
| Les bons réflexes en cas de risque | 26 |

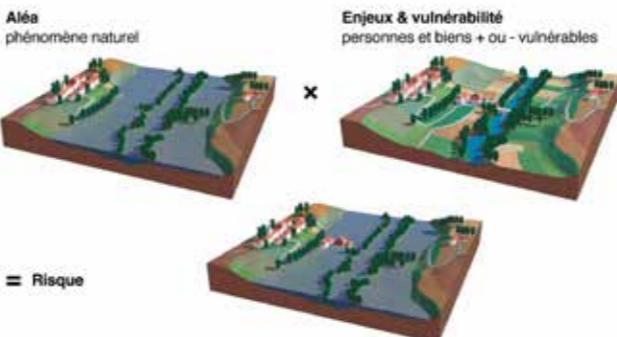
QU'EST-CE
QU'UN RISQUE
MAJEUR ?

Un risque se compose de deux éléments :

- **UN ALÉA** : c'est-à-dire un événement potentiellement dangereux d'une certaine fréquence et intensité, qu'il soit naturel ou causé par l'homme.
- **DES ENJEUX** : les personnes, les biens et l'environnement pouvant être touchés par cet aléa.

Un aléa devient un risque majeur uniquement s'il affecte une zone où se trouvent des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et/ou de dommages matériels.

Face aux risques majeurs, nous vous encourageons à consulter le DICRIM de Courchevel, qui constitue un outil essentiel pour la prévention des risques majeurs. En tant qu'acteurs de votre propre sécurité, être informés et responsables vous permettra d'adopter les bons réflexes et de mettre en place les actions de prévention et de protection nécessaires.

LES RISQUES
MAJEURS À
COURCHEVEL

LES RISQUES NATURELS

- Crues torrentielles, inondations et ruissellements
- Mouvements de terrain
- Avalanches
- Séismes
- Risques météorologiques
- Feux de forêt
- Radon

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Accidents nucléaires - Risques industriels
- Transports de matières dangereuses et pollution accidentelle
- Ruptures de barrages
- Cavités minières

LES RISQUES SOCIAUX

- Risques sanitaires
- Terrorisme

COMMENT LES RISQUES MAJEURS
SONT-ILS GÉRÉS DANS MA COMMUNE ?
EN CAS D'ACCIDENT OU DE RISQUE
AVÉRÉ, QUI FAIT QUOI ?

► LE MAIRE DE COURCHEVEL

Le maire est le directeur des opérations de secours (DOS), en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre, tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du plan communal de sauvegarde (PCS) qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger et ravitailler.

► LE PRÉFET DE SAVOIE

Le préfet, représentant de l'État, coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'événement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le dispositif Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et devenir le DOS, à la place du maire.

► LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.

► LES CITOYENS

Les citoyens réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement et s'entraident. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur plan familial de mise en sécurité (PFMS), téléchargeable à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protège-en-famille

► LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires déclenchent leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation interne établie sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de chaque établissement, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.

LES BONS RÉFLEXES

FACE À TOUS LES
RISQUES MAJEURS

SUIVEZ LES CONSIGNES transmises par les autorités.



ÉCOUTEZ LA RADIO ICI PAYS DE SAVOIE (91.4 MHz) pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE, pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent.



NE TÉLÉPHONEZ PAS, pour libérer les lignes pour les secours.



PRENEZ SOIN DES PERSONNES VULNÉRABLES dans votre entourage.

L'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État, notamment par les préfets et les maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

ALERTE PAR LE PRÉFET

FR-ALERT

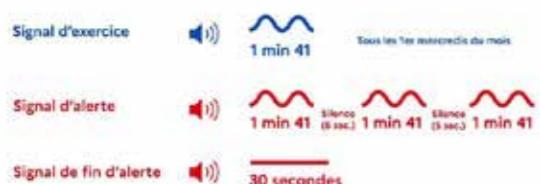
FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir, en temps réel, toute personne détenteuse d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée

d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone. Retrouvez toutes les informations sur : fr-alert.gouv.fr

SIRÈNE DU RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE

Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées d'un intervalle de cinq secondes. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe est de vous confiner à l'intérieur d'un bâtiment et d'écouter la radio 91.4 MHz. Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte, qui est une séquence de trente secondes continue. Vous pourrez alors sortir de votre abri.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE



RADIO ET TÉLÉVISION

En Savoie, en cas de risque majeur, les informations officielles sont diffusées par la radio Ici Pays de Savoie, sur la fréquence 91.4 MHz à Courchevel. Elles sont également relayées par la radio locale R' Courchevel sur 93.2 MHz (uniquement pendant les saisons d'hiver et d'été). Ces messages radios permettront d'informer la population sur la nature du danger, et d'annoncer les consignes de sécurité ainsi que les bons réflexes à adopter face à la situation.



ALERTE PAR LE MAIRE

ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE (EMA)

Il est fixé sur un véhicule de la commune, de la police municipale, ou sur un véhicule des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné.

APPLICATION MOBILE ILLIWAP

L'actualité en temps réel de la commune.

Les modes de communication des collectivités territoriales ont foncièrement évolué ces dernières années où nous avons assisté à une véritable digitalisation des supports de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Afin de répondre aux attentes des administrés, notamment les jeunes générations, et de mettre le citoyen au cœur du système en renforçant l'interactivité, la commune de Courchevel dispose d'une application mobile, en complément des supports existants. Suivez toute l'actualité municipale en temps réel en téléchargeant l'application 100 % gratuite, sans inscription et sans publicité, illiwap sur votre smartphone.

Dans une autre mesure, le service de géolocalisation des messages est une spécificité illiwap qui permet d'alerter l'ensemble des porteurs de l'application en temps réel lors de l'apparition d'un événement exceptionnel pouvant caractériser un danger pour les citoyens. L'alerte sera effective pour l'ensemble des personnes munies de l'application sur le territoire. En vous abonnant à la commune de Courchevel via l'application illiwap, vous recevrez toutes les actualités de la commune : événements, réunions, informations pratiques, ainsi que les alertes et consignes à suivre en cas de risques majeurs.

Plus d'infos : www.mairie-courchevel.com > Services et infos pratiques.

ALERTES SMS

Si vous ne possédez pas de smartphone, vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie afin de recevoir les alertes par SMS, dites « Infomairie ». Ce dispositif vient compléter illiwap.

Si vous ne figurez pas encore sur les listes « Infomairie », vous pouvez vous faire connaître en mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, ou prendre contact par téléphone au 04 79 08 24 14.

LES ÉCRANS STATION DE BORD DE ROUTE

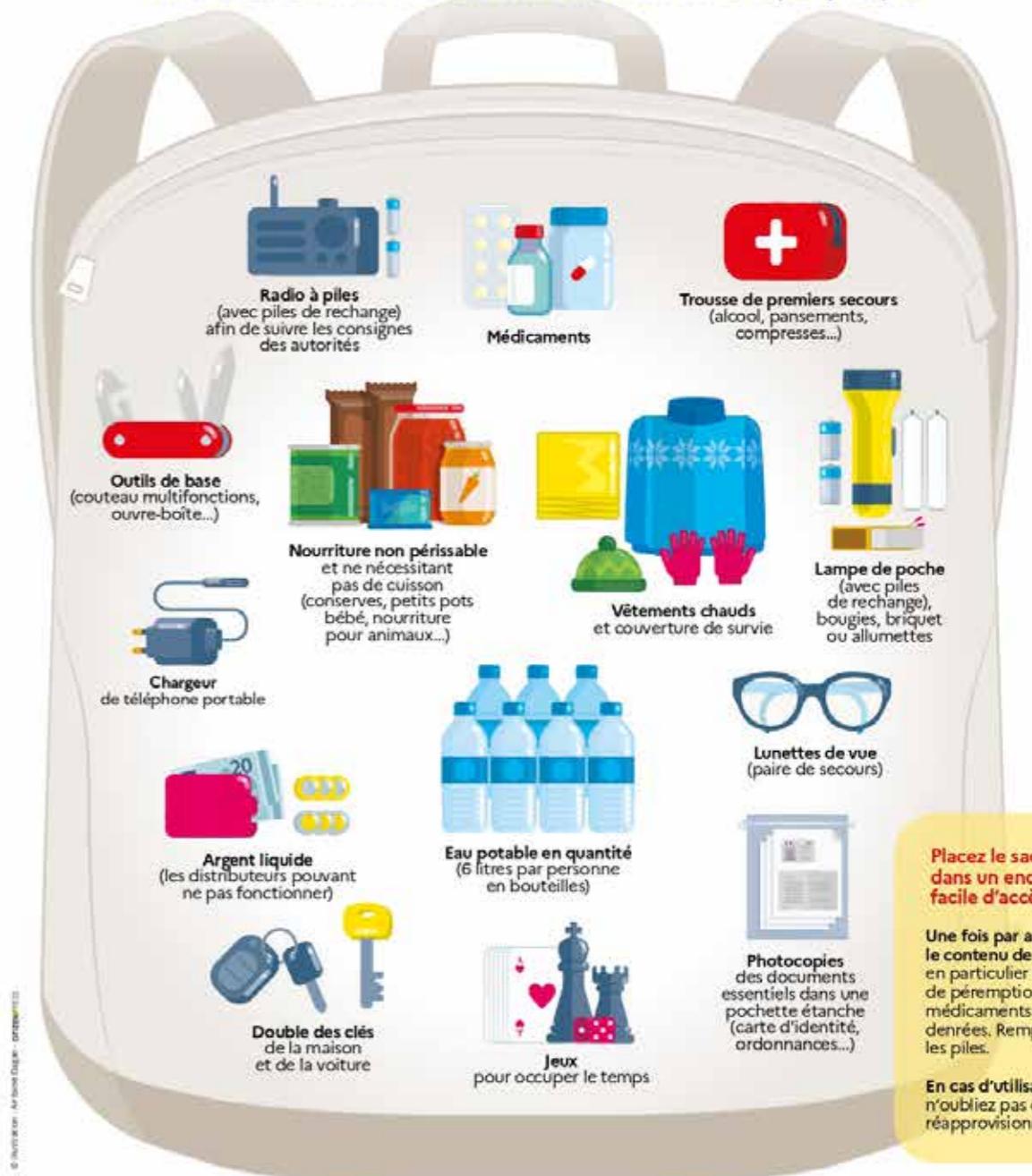
La commune dispose de trois écrans géants extérieurs. En cas de nécessité, ils permettent de diffuser des messages d'alerte. Ils sont situés au Grand Carrey, à Courchevel Saint-Bon et au Plan du Vah. Ils sont gérés par le service communication et le service de vidéosurveillance de la commune de Courchevel, et par Courchevel Tourisme.



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





RISQUES NATURELS

Afin de connaître les risques auxquels vous pourriez être exposés, nous vous invitons à consulter la page, présentant le plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur la commune : www.mairie-courchevel.com > Services et infos pratiques > Aménagement et urbanisme > Urbanisme > Les risques naturels et technologiques.

CRUES TORRENTIELLES, INONDATIONS ET RUISELLEMENTS

Les ruisseaux de Montpellaz, de Praz-Juget, ainsi que les nombreux torrents qui traversent la commune de Courchevel sont susceptibles de connaître des épisodes de crues. Ces événements peuvent provoquer des débordements importants, entraînant des inondations parfois soudaines, qui peuvent engendrer des dommages considérables pour les habitations ainsi que pour les biens des riverains installés dans les zones exposées.

► LES CRUES TORRENTIELLES

Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sable, bois...). Les crues de ce type sont souvent liées à des périodes de pluies intenses ou des épisodes pluvieux prolongés couplés ou non à un redoux induisant la fonte des neiges. Elles peuvent engendrer des débordements, notamment au passage des ouvrages hydrauliques présents sur la commune (ponts, bus, passages couverts) ou provoquer des phénomènes d'érosion, de glissements de terrain et de déstabilisation sur les berges les plus raides et facilement érodables.

DANS LA COMMUNE

Plusieurs torrents peuvent générer des débordements sur des secteurs urbanisés comme le Montpellaz, le Praz-Juget ou le Nant David. Certains secteurs de Courchevel 1850 ou encore en aval du lac du Praz peuvent aussi connaître des phénomènes de ruissellement ou d'inondation.

Le 11 juin 2023, Courchevel a été violemment touchée par des orages accompagnés de grêle, entraînant inondations de caves, coulées de boue, coupures d'électricité et destruction de chemins et ponts.



RUISELLEMENT ET COULEE DE BOUE SUITE AU VIOLENT ORAGE DU 11 JUIN 2023 À COURCHEVEL MORIOND

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES D'INONDATIONS ET DE CRUES TORRENTIELLES



LIMITEZ AU MAXIMUM, voire ÉVITEZ, VOS DÉPLACEMENTS. Si possible, ne vous engagez pas sur une route inondée.



FERMEZ LES PORTES, FENÊTRES ET SOUPIRAIRES, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ, pour éviter l'explosion ou l'électrocution.



MONTEZ À PIED DANS LES ÉTAGES, pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur véhicule. Une voiture flotte dans 30 cm d'eau. En cas de vigilance météo pluie-inondation, ne prenez pas la voiture.

► OUTILS D'ANTICIPATION DES INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

APIC (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) et **Vigicrues Flash** sont deux dispositifs mis en place par les services de l'Etat. APIC fournit des informations en temps réel sur les épisodes de pluies intenses à très intenses, avec une précision à l'échelle communale. De son côté, Vigicrues Flash permet de détecter les crues soudaines sur les petits cours d'eau, également en temps réel et avec un niveau de détail adapté aux communes concernées. Les données sont accessibles ici : apic-vigicruesflash.fr

► LES OUVRAGES

Afin de protéger le site d'Aquamotion, une plage de dépôt (dont le but est de permettre au torrent de déposer les matériaux qu'il charrie pendant la crue) a été construite sur le torrent des Gravelles.

Le chenal d'écoulement a également été déplacé, dimensionné et renforcé pour permettre le passage de crues plus importantes.



CHENAL D'ÉCOULEMENT AU RUISEAU DES GRAVELLES

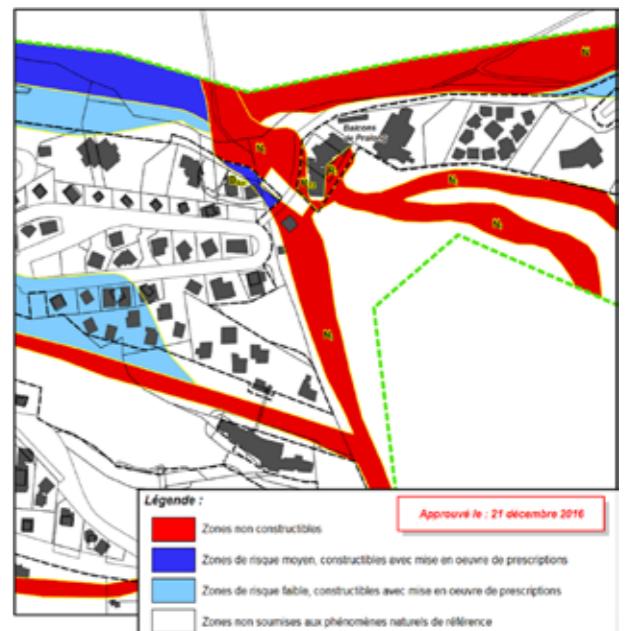


PLAGE DE DÉPÔT DU RUISEAU DES GRAVELLES

► LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

« La prévention passe par la connaissance des phénomènes »

C'est en partie le rôle du PPRN de Courchevel, approuvé en 2016, et du plan d'indexation en Z (PIZ) datant de 2013 de l'ancienne commune de La Perrière. Ces documents retracent l'historique des événements marquants, analysent le risque et préconisent la mise en œuvre de protections pour s'en prémunir (études préalables, limitation de l'extension des habitations situées en zones à risque, renforcement des façades, construction de dispositifs de protection comme des digues, murs de soutènement, etc.)



EXTRAIT DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE (PPRN DE 2016, SECTEUR COURCHEVEL 1850)

► L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour limiter les dégâts causés par les crues torrentielles, le service GEMAPI de l'Assemblée de l'Isère (GEMAPI) a pour mission d'entretenir les cours d'eau en effectuant des campagnes d'élagage, de débroussaillage des berges, de curage des plages de dépôt ou encore de gestion des embâcles. Cependant, pour les cours d'eau non domaniaux, cette responsabilité revient au propriétaire riverain selon l'article L215-14 du Code de l'environnement. Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques. C'est une **OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE**.



RISQUES NATURELS

MOUVEMENTS DE TERRAIN

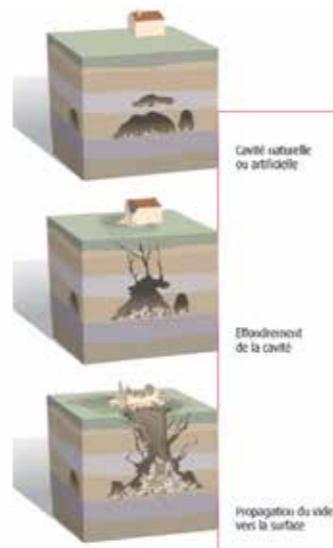
Les mouvements de terrain regroupent différents phénomènes naturels. À Courchevel, les glissements de terrain sont les plus courants. La commune peut aussi, dans certaines zones, être confrontée aux risques de chutes de blocs ou à l'effondrement de cavités minières.



GLISSEMENT DE TERRAIN



EFFONDREMENT DU TOIT D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE



► LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Ils se caractérisent par un déplacement lent d'une masse de matériaux sur des épaisseurs variables (quelques centimètres, jusqu'à des dizaines de mètres). Ils se produisent généralement à la suite d'une saturation en eau des sols et dans les terrains à forte pente (talus de route, berges des ruisseaux, etc.).

Selon les scientifiques, le réchauffement climatique modifie les régimes de précipitations, notamment en montagne, ce qui accroît la fréquence et l'intensité des mouvements de terrain. Cette évolution expose davantage les populations et les enjeux locaux à ce type de risques.

DANS LA COMMUNE

► LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Des phénomènes de glissements de terrain ont été répertoriés à plusieurs endroits de la commune.

En avril 2018, un glissement s'est produit sur les rives du Nant David. Un glissement moins important avait déjà été détecté par l'office national des forêts (ONF) plusieurs jours auparavant. Le terrain a bougé en amont et en aval de la RD98, a détruit un sentier, une route forestière et a également affecté la plateforme forestière en aval de la RD98.

Par ailleurs, quelques sites isolés ont connu des glissements de terrain avec effet sur les habitations, et ont nécessité un arrêté de péril imminent.

Le 8 août 2017, de fortes pluies et un orage de grêle ont provoqué un glissement de terrain à Courchevel Moriond, au niveau d'un chantier de remontées mécaniques. La coulée a atteint un dortoir sous le presbytère, heureusement vide. Les dégâts l'ont toutefois rendu inutilisable.



RÉACTIVATION DU GLISSEMENT EN AVAL DE LA RD98, AVRIL 2018



COULÉES DE BOUE SUR LE SECTEUR DE COURCHEVEL MORIOND, 8 AOÛT 2017

► LES CHUTES DE BLOCS

Le risque de chutes de blocs est présent à plusieurs endroits de la commune. Ces dernières années, ce phénomène s'est principalement manifesté dans le secteur de la Dent du Villard. Aux printemps 2008 et 2011, plusieurs éboulements rocheux se sont produits sur le flanc ouest de la Dent du Villard, en amont du sentier reliant le lac de la Rosière à Bozel. Ces événements ont fait l'objet d'expertises menées par le service de restauration des terrains en montagne (RTM).

Plus récemment, au printemps 2025 (aux alentours du 1^{er} mai) un éboulement a eu lieu près du chemin des Avals. Des blocs de roche, dont certains volumineux (6 m³ et 10 m³), se sont détachés d'un versant calcaire et dolomique fracturé. Ces blocs ont atteint la route des Avals, causant des impacts visibles. L'événement semble provenir du basculement d'un surplomb rocheux, un phénomène courant dans cette zone. Cet événement a également fait l'objet d'une expertise menée par le service RTM.



VUE GÉNÉRALE DE L'ÉCROULEMENT DEPUIS COURCHEVEL MORIOND, JUILLET 2011



ZONE DE DÉPART D'UN ÉCROULEMENT SITUÉE EN AVAL DE LA RETENUE DU LAC DE LA ROSIÈRE, MAI 2008



ZONE D'ARRIVÉE DES BLOCS TOMBÉS SUR LA ROUTE DES AVALS LORS DE L'ÉCROULEMENT DU PRINTEMPS 2025

► LES CAVITÉS NATURELLES

On retrouve une vingtaine de cavités naturelles sur la commune. Elles ne présentent pas directement d'enjeux matériels et humains mais peuvent ponctuer le paysage des randonneurs, notamment dans le secteur de la Dent du Villard où se trouvent de nombreux entonnoirs de dissolution de gypse. La BDCavités, inventaire des cavités souterraines, sur le site InfoTerre du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), permet de les localiser. Même si on dénombre seulement vingt et un effondrements de cavités naturelles en Savoie, il convient de rester vigilant à l'approche de ces curiosités géologiques.

La base de données InfoTerre est disponible à cette adresse : infoterre.brgm.fr

LES MESURES DE PROTECTION

► LES OUVRAGES

Plusieurs types d'ouvrages de protection peuvent être mis en œuvre. À Courchevel, il s'agit principalement de grillages plaqués qui protègent les zones exposées, comme dans le secteur de l'altiport en amont des bâtiments d'exploitation de la station.

► LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Le risque de mouvements de terrain est étudié à travers le PPRN de Courchevel et le PIZ de l'ancienne commune de La Perrière. Son existence est donc prise en compte dans l'aménagement du territoire au même titre que celle du risque de crue torrentielle.

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PENDANT



ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA ZONE DANGEREUSE ou instable en fuyant latéralement. Rejoignez un lieu sécurisé.

APRÈS



COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ pour éviter l'explosion ou l'électrocution.



ÉVACUEZ LES LOCAUX TOUCHÉS et informez la mairie de la situation.



RISQUES NATURELS

AVALANCHES

Une avalanche est un phénomène complexe à prédire. Son déclenchement, sa zone de départ et d'arrivée ainsi que sa gravité dépendent de nombreux facteurs tels que la topographie, le vent, la température, la pente, l'exposition ou encore les conditions nivo-météorologiques actuelles et des jours précédents.

Description du phénomène

Il existe deux principaux types d'avalanches :

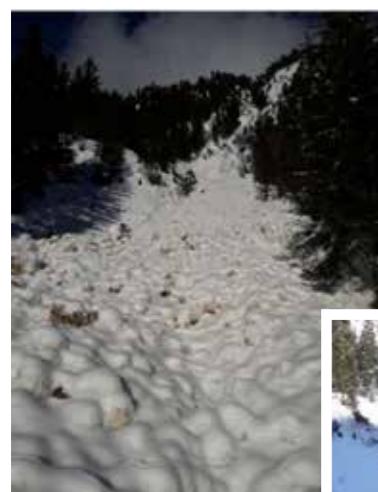
- **Les avalanches en aérosol** se déclenchent lorsque la neige est froide et sèche (poudreuse) et dévalent les pentes à forte vitesse ;
- **Les avalanches coulantes** se déclenchent en neige humide et dense, ce qui limite leur vitesse de déplacement mais amplifie leur pouvoir destructeur.

DANS LA COMMUNE

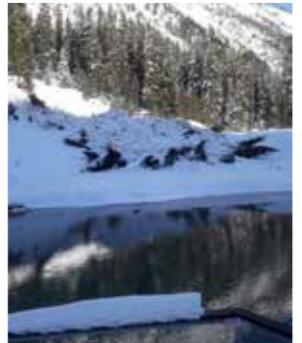
Les zones avalancheuses présentant un risque sur les secteurs urbanisés de Courchevel sont peu nombreuses.

Ces coulées se localisent essentiellement sur le secteur de Courchevel Moriond et proviennent de talus et de versants relativement raides en amont de secteurs bâties.

Dans la nuit du 29 au 30 janvier 2021, une avalanche s'est déclenchée sur le versant ouest de la Dent du Villard, atteignant le lac de la Rosière. La coulée de neige a traversé deux pistes 4x4 situées dans un secteur régulièrement fréquenté par les touristes.



AVALANCHE DU 29-30 JANVIER 2021 SUR LE VERSANT OUEST DE LA DENT DU VILLARD (EX COLOIR EPA N° 200)



LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES D'AVALANCHES



INFORMEZ-VOUS sur le niveau de risque avalanche.

En cas de niveau de risque 4 ou 5 :

VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXPOSÉ



RESTEZ À L'INTÉRIEUR.



PROTÉGEZ-VOUS : fermez les volets et ne restez pas dans les pièces les plus exposées.

Si possible, RÉFUGIEZ-VOUS dans les locaux en sous-sol.



ÉVACUEZ sur ordre des autorités.

VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR



ENTREZ DANS UN BÂTIMENT.



RESPECTEZ LA SIGNALISATION en place si une route est coupée. Ne franchissez pas les barrières.

• NE STATIONNEZ PAS dans une zone de risque avalanche.

LES MESURES DE PRÉVENTION

► LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Tout comme pour les mouvements de terrain et les crues torrentielles, le risque avalancheux est étudié à travers les PPRN et les PIZ. Les projets d'urbanisation sont donc adaptés à la présence de ces couloirs.

► S'INFORMER SUR LE NIVEAU DE RISQUE

Des outils d'anticipation des avalanches sont à disposition de tout citoyen, le plus utilisé étant le bulletin d'estimation du risque d'avalanches (BERA).

Proposé par Météo France, il permet l'accès à des prévisions du risque avalanche à l'échelle d'un massif (la Vanoise pour Courchevel) et aux conditions météorologiques (chutes de neige, vent, direction du vent, isotherme 0°C, etc.) des jours passés et du lendemain.



Vous retrouverez ces données ici :
meteofrance.com/meteo-montagne/alpes-du-nord/risques-avalanche

| Indice de risque | Icone | Stabilité du manteau neigeux |
|-----------------------------|-------|---|
| Indice 1 : Faible | 1 | Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes |
| Indice 2 : Limité | 2 | Dans quelques pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé. |
| Indice 3 : Marqué | 3 | Dans de nombreuses pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé. |
| Indice 4 : Fort | 4 | Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides. |
| Indice 5 : Très Fort | 5 | L'instabilité du manteau neigeux est généralisée. |

► LES CARTES DE LOCALISATION DES PHÉNOMÈNES AVALANCHEUX (CLPA)

Ces cartes sont élaborées par l'INRAE dans le but d'informer les gestionnaires du risque, mais aussi la population, de l'existence de zones avalancheuses. Elles sont élaborées grâce aux témoignages, aux photos d'archives et à l'analyse de photographies aériennes. Ces cartes sont consultables en mairie ou sur www.geoportail.gouv.fr

► SUR LE DOMAINE SKIABLE

Afin de sécuriser le domaine skiable, le service des pistes met régulièrement en œuvre son plan d'intervention et de déclenchement des avalanches (PIDA). Lorsque le PIDA est en cours, l'accès au domaine est interdit à tout public.

POUR EN SAVOIR +

SUR LES AVALANCHES

- Le site de l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA) : www.anena.org
- Le site de l'INRAE et du ministère de la Transition écologique et solidaire : www.avalanches.fr



RISQUES NATURELS

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Courchevel et parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite au moins deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) une carte de vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département.

Dès le niveau **ORANGE**, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air, anticiper d'autres phénomènes naturels...

Pour consulter la vigilance météo

www.vigilance.meteofrance.com
Téléphone : 08 99 71 02 73 ou 32 50 ou (2.99 € / appel + prix appel)

DANS LA COMMUNE



Dans la nuit du 6 au 7 mars 2019, l'œuvre d'art « Wild Kong » du sculpteur français Richard Orlinski, installée sur le domaine skiable au sommet de la télécabine de la Vizelle, a été coupée en deux par de violentes rafales de vent.

► PLAN D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Il peut arriver qu'en cas d'intempéries les structures hôtelières ne soient pas suffisantes pour accueillir les touristes en difficulté sur les routes des stations. Ainsi, chaque année, en période hivernale et de congés scolaires, des systèmes de régulation de la circulation sont mis en place par la préfecture.

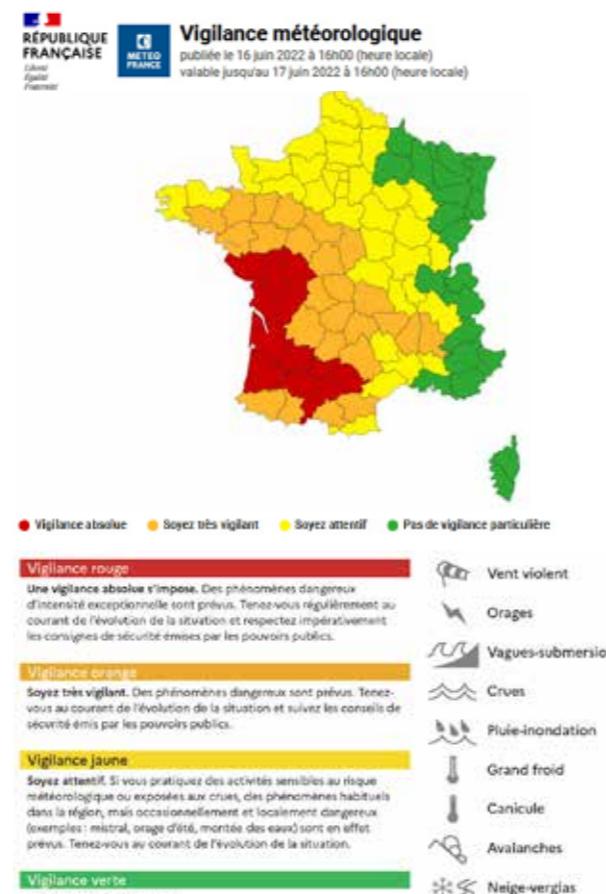
Le plan d'accueil et d'hébergement (PAH) fait partie de cette organisation.

Il s'inscrit dans l'organisation globale du PCS et permet à la commune de Courchevel de mettre à disposition de personnes en détresse des salles municipales. Huit salles ont été ciblées pour une capacité d'accueil totale de plus de 1 300 personnes.

► ÉLAGAGE DES ARBRES

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui, en tombant, peuvent engendrer des dégâts, notamment sur les habitations, les véhicules ou les personnes.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques), voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades. Ces mesures participent également à la gestion du risque de feux de forêt.



LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



RENSEIGNEZ-VOUS : consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France. **SOYEZ VIGILANTS** et suivez les conseils de Météo France.



RENTREZ CHEZ VOUS ET FERMEZ LES OUVERTURES. Évitez les déplacements. Mettez en sécurité vos biens et faites attention aux chutes d'arbres.

RISQUES NATURELS

RADON

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans l'atmosphère. Incolore et inodore, il provient de la désintégration de l'uranium et du radium que l'on retrouve dans les roches et le sol, notamment lorsqu'ils sont d'origine granitique, volcanique ou encore schisteux et gréseux. De par ses caractéristiques géologiques et d'après l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire (IRSN), la commune de Courchevel possède un potentiel radon de catégorie 3/3.



VOIES D'ENTRÉE DU RADON À L'INTÉRIEUR D'UNE MAISON

DANS LA COMMUNE

En zone 3, certains ERP ont l'obligation de procéder à des mesures de radon et de réagir en cas de dépassement des seuils réglementaires. C'est notamment le cas des établissements scolaires, haltes garderies et crèches.

En 2018, la mairie a fait intervenir un prestataire agréé afin de mesurer la concentration dans les écoles. Les résultats obtenus sont bons et la situation n'a pas nécessité.

► POUR MIEUX CONNAÎTRE LE RADON DANS MA MAISON

Il est possible pour un particulier de mesurer la teneur en radon de son habitation. Ces mesures se font durant deux mois, lors de la période de chauffage (entre octobre et mai) et dans une pièce de vie. Le dispositif coûte quelques dizaines d'euros.

Selon l'exposition de votre habitation, plusieurs cas sont identifiés :

- **Concentration supérieure à 300 becquerels (Bq)/m³** : Des gestes simples permettent de réduire votre exposition.
- **Concentration supérieure à 1 000 becquerels (Bq)/m³** : Vous devez contacter un professionnel du bâtiment.

POUR EN SAVOIR +

Le site de l'IRSN (informations et web-doc audio) : www.irsn.fr
Le site de l'Agence régionale de santé : www.ars.sante.fr
Le site de l'association Vivre en Tarentaise : www.tarentaise-vanoise.fr

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES RADON

PENSEZ À BIEN AÉRER VOTRE HABITAT, au moins 10 minutes par jour, et ce toute l'année afin de renouveler l'air.

VÉRIFIEZ L'ÉTANCHÉITÉ DU SOL de votre maison et comblez les fissures.

Assurez-vous du BON FONCTIONNEMENT et de l'entretien de votre système d'aération.

N'OBSTREUEZ PAS VOS GRILLES D'AÉRATION et ventilez vos sous-sols et vides sanitaires.



Pour estimer son exposition aux rayonnements ionisants d'origine naturelle, téléchargez l'application de l'IRSN : www.irsn.fr



RISQUES NATURELS

FEUX DE FORêt

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque. En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque, qui est cependant présent tout au long de l'année.



► QUELLE EN EST L'ORIGINE ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager: un combustible, de l'oxygène et une source de chaleur.

Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, etc.) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle: barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore stockage de combustible). D'autres facteurs conditionnent également ces feux, comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc.). Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80 % des incendies se déclenchent à moins de 50 m d'habitations.

► ÉCOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haie, etc.) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique. En effet, il est considéré que brûler 50 kg de déchets verts dégage autant de particules que rouler 6 000 km en voiture diesel.

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES DE FEUX DE FORêTS

AVANT

ALERTEZ LES SERVICES DE SECOURS SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU.



RESPECTEZ LES INTERDICTIONS D'ACCÈS piétons et routiers.



RESPECTEZ LES INTERDICTIONS D'ALLUMER UN FEU (y compris barbecue en forêt).

NE JETER PAS VOTRE MÉGOT DE CIGARETTE.

NE FAITES PAS DE TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DES ÉTINCELLES les jours de risques incendie.

DÉBROUSSAILLEZ RÉGULIÈREMENT aux abords de votre maison.

NE STOCKEZ PAS DE COMBUSTIBLE près de votre maison (bois, gaz, fioul...).

PENDANT

À l'intérieur, une maison bien protégée est votre meilleur abri:



COUPEZ LE GAZ et éloignez les bouteilles situées à l'extérieur.



FERMEZ ET ARROSEZ LES VOlets, PORTES ET FENêTRES et occulez les aérations avec un linge humide.

HABILLEZ-VOUS AVEC DES VêTEMENTS EN COTON, ne portez pas de vêtements en matière synthétique.



LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès aux secours.

ÉVACUEZ SUR L'ORDRE DES AUTORITÉS.

À l'extérieur



FUYEZ DOS AU FEU et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur).

RESPIREZ À TRAVERS UN LINGE HUMIDE.

SUIVEZ LES ORDRES des services de secours.

NE SORTEZ PAS DE VOTRE VÉHICULE si vous êtes surpris par les flammes.

► À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

Le 25 juillet 2022, un feu de forêt s'est déclaré à Bozel, dans le secteur de la Grande Roche. Attisé par le vent, l'incendie a brûlé environ 12 hectares de végétation. Les pompiers ont mobilisé d'importants moyens terrestres et aériens pour maîtriser les flammes. Aucune habitation n'a été menacée, et le feu a été officiellement éteint le 10 août.



FEU DE FORêt DE BOZEL, ÉTÉ 2022

Le 10 août 2003, alors que la sécheresse frappe le département, la foudre déclenche un incendie sur la forêt communale du Miollet à Champagny-en-Vanoise. Quatre-vingt-cinq hectares de forêt ont été ravagés en presque une semaine. Depuis, deux phases de plantation ont eu lieu (une entre 2006 et 2008 et une autre à l'automne 2017).



FEU DE FORêt DE CHAMPAGNY-EN-VANOISE, AOÛT 2003

► LE SAVIEZ-VOUS ?

Les terrains mis à nu augmentent les risques de chutes de pierres et de laves torrentielles. Lorsque l'efficacité d'une forêt contre un phénomène naturel est avérée, on parle alors de «forêt de protection». C'est par exemple le cas de la forêt du Fontany et de celle du Dos des Branches, à cheval entre Méribel et Courchevel La Tania.

POUR + D'INFORMATIONS

Le site du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche: www.ecologie.gouv.fr/feux-forêt-et-vegetation



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Afin de connaître les risques auxquels vous pourriez être exposés, nous vous invitons à consulter la page suivante, présentant le PPRN sur la commune : www.mairie-courchevel.com > Services et infos pratiques > Aménagement et urbanisme > Urbanisme > Les risques naturels et technologiques.

ACCIDENT NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- Lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple ;
- Dans les laboratoires de recherche nucléaire ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires ;
- En cas d'acte de malveillance.

► QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ?

En cas d'accident nucléaire, on distingue deux risques principaux :
 • l'irradiation, en cas d'exposition externe aux rayonnements ionisants ;
 • la contamination, en cas d'exposition interne aux particules radioactives (inhalation, ingestion, etc.).

LES MESURES DE PRÉVENTION

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité), complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.



Néanmoins, en cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français. Les autorités pourraient alors

être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode (ORSEC-iode). Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Dans le cadre du PCS de Courchevel, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux d'attribution pour la population et les établissements scolaires.



LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX ACCIDENTS NUCLÉAIRES



ENFERMEZ-VOUS dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



FERMEZ ET CALFEUTREZ LES PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES INDUSTRIELS

Le risque industriel majeur correspond à la possibilité d'un accident grave sur un site industriel, notamment ceux classés Seveso, pouvant entraîner des conséquences importantes pour la population, l'environnement ou les biens. Il peut s'agir d'explosions, d'incendies ou de rejets de substances toxiques. Ces événements, bien que rares, nécessitent une vigilance particulière et des mesures de prévention et d'information pour protéger les habitants.

LES SITES SENSIBLES DE LA COMMUNE ET DE SES ENVIRONS

► STATION D'ÉPURATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VANOISE (SIAV)

Située en périphérie de la commune, à proximité du hameau du Grand Carrey, la station d'épuration du SIAV présente des risques liés à ses activités, et notamment à une installation de combustion alimentée par le biogaz produit par la station d'épuration domestique. Le phénomène dangereux identifié est l'explosion de biogaz, avec une zone d'impact estimée à 180 m. Il convient de noter que cette installation n'est pas une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

► MSSA DE POMBLIÈRE SAINT-MARCEL

Située sur la commune de Saint-Marcel, l'usine produit du sodium et du chlore depuis 1898. Classée Seveso seuil haut, elle ne présente pas un risque direct pour la commune de Courchevel.

Cependant, en cas d'accident majeur (notamment un problème sur un wagon de chlore), des restrictions de circulation en direction de Moûtiers pourraient être mises en place et isoler la commune.



WAGON DE CHLORE

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES INDUSTRIELS



ENFERMEZ-VOUS dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



FERMEZ ET CALFEUTREZ LES PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



NE FUMEZ PAS.

NI FLAMME, NI ÉTINCELLE pour éviter le risque d'explosion.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES ET POLLUTION ACCIDENTELLE

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour la santé, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, explosive, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

DANS LA COMMUNE

Ces matières dangereuses sont principalement le fioul ou le gaz transportés aux particuliers, aux commerces, aux hébergements et aux infrastructures de transport.

Les principaux axes et sites concernés par le transport ou le stockage de matières dangereuses sont :

- Les routes départementales mais également les routes secondaires ;
- Les stations essence du Carrey et de Courchevel 1850 ;
- L'altiport de Courchevel 1850 ;
- Les stockages dans les hôtels touristiques et dans une moindre mesure les cuves de secours des remontées mécaniques et des particuliers.

QUELQUES ÉVÉNEMENTS

• **18 mars 2014**: fuite de chlore à l'hôtel des Neiges à Courchevel 1850 suite à la mauvaise manipulation d'une bomonne. L'incident a entraîné l'évacuation de l'hôtel et l'intervention de 35 à 40 sapeurs-pompiers, dont la cellule mobile d'intervention chimique mobilisée en cas d'accidents de transport de matières dangereuses.

• **Janvier 2015**: un lac et deux ruisseaux sont touchés par la fuite d'une citerne de fioul (une source se trouvait à moins d'une centaine de mètres de l'un des ruisseaux).

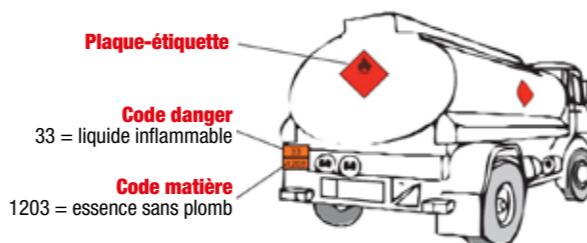
PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION

Les règlements concernant les modes de transport des matières dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation des personnels. Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-après.



► SIGNALISATION

Plaques-étiquettes, codes dangers ou encore codes matières permettent d'identifier la nature des produits dans la citerne d'un camion.



CAMION DE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES.
© Cypres.org, modifié par ASTERISQUES Consultants

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES DE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

À FAIRE

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité en vous éloignant du site et communiquez aux secours les éléments suivants : le lieu exact, le type de moyen de transport concerné et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



ENFERMEZ-VOUS dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



FERMEZ ET CALFEUTREZ LES PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



NE FUMEZ PAS et ne faites pas de flamme ou d'étincelle pour éviter le risque d'explosion.

RISQUES TECHNOLOGIQUES



RUPTURES DE BARRAGES



BARRAGE DE ROSEEND

LES GRANDS BARRAGES DE SAVOIE

Courchevel n'est pas menacée de manière directe par la rupture des grands barrages de Savoie que sont Tignes, Roselend, La Girotte et Bissorte. Cependant, un accident majeur sur le barrage de Tignes impactera de manière indirecte Courchevel. La commune pourrait par exemple être sollicitée pour accueillir des personnes évacuées depuis la vallée.

Ces ouvrages font l'objet d'une surveillance constante de la part de l'exploitant et des services de l'État (inspections visuelles, instrumentation, suivi des déplacement, etc.) afin de prévenir toute dégradation et tout risque de rupture. Même si le risque est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) ayant pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours.

► LES RETENUES COLLINAIRES ET BARRAGES SUR LA COMMUNE

On retrouve quatre retenues sur la commune de Courchevel :

- Le barrage de la Rosière d'une capacité de 700 000 m³ ;
- La retenue de l'Arondaz d'une capacité de 131 000 m³ ;
- La retenue de la Loze d'une capacité de 170 000 m³ ;
- La retenue de Praz-Juget d'une capacité de 20 000 m³.

Le principal risque que représentent ces ouvrages est la rupture plus ou moins brutale entraînant une onde de submersion et une lave torrentielle. Tout comme pour les grands barrages, ce risque est toutefois très peu élevé.

Chaque retenue possède des dispositions relatives à son exploitation et à sa surveillance. Elles fixent les débits prélevables ou encore les périodes de remplissage. Elles sont également suivies de près par le biais d'interventions, d'opérations de maintenance et de contrôles réglementaires périodiques.

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGES



GAGNEZ IMMÉDIATEMENT LES HAUTEURS les plus proches.



APPLIQUEZ LES CONSIGNES diffusées par les autorités.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

CAVITÉS MINIÈRES

Que ce soit pour l'extraction de gypse, d'ardoise, d'anthracite ou encore de métaux comme le fer, l'or, l'argent ou le plomb, plus de 800 mines et carrières ont été creusées dans le sous-sol du département de la Savoie. Aujourd'hui, l'activité minière a fortement ralenti et la plupart sont fermées.

► QUELS SONT LES RISQUES POSSIBLES ?

Mines et carrières peuvent engendrer différents risques en surface comme en profondeur :

- L'affaissement des terrains sus-jacent entraînant la formation de cuvettes ;
- L'effondrement rapide de la cavité et des terrains sus-jacents ;
- L'effondrement localisé du toit de la cavité (fontis) ;
- Les mouvements de terrain (glissements, chutes de blocs, effondrements, etc.) au niveau des fronts de taille ;
- Une pollution environnementale et sanitaire en fonction des matériaux extraits ;
- Le risque d'asphyxie pour les personnes rentrant dans les cavités souterraines.

DANS LA COMMUNE

L'existence d'exploitations minières sur la commune est référencée. Plusieurs mines d'anthracite ont été creusées dans le sous-sol de La Perrière, entre Villarnard et le Biollay. La mine de Champdeniers aurait fourni près de 9 000 tonnes d'anthracite ; son activité a cessé en 1923. Du plomb argentifère a également été extrait par le passé du sous-sol de Courchevel dans le secteur de la Croix des Verdons.

► POUR EN CONNAÎTRE PLUS SUR L'HISTOIRE DES MINES

- Le site du BRGM : www.brgm.fr
- En Savoie : les ouvrages et cartographies de Robert Durand (*Un siècle dans les mines de Savoie* ou encore *Anciennes mines et carrières souterraines de Savoie*)

► MINES ET CARRIÈRES, QUELLE DIFFÉRENCE ?

La différence entre une mine et une carrière se fait par les substances qui sont extraites. Ainsi, on trouve des mines et des carrières aussi bien à ciel ouvert que souterraines.

► LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, le risque minier est traité au travers des plans de prévention des risques miniers (PPRM). Courchevel n'est pas concernée par un PPRM mais dispose d'un porteur à connaissance (PAC) sur ce risque.

LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES D'EFFONDREMENT DE CAVITÉ MINIÈRE

N'ÉVOLUEZ PAS À LA SURFACE D'UNE MINE OU D'UNE CARRIÈRE et ne pénétrez pas à l'intérieur.



Dès les premiers signes de déstabilisation, ÉVACUEZ LA ZONE.



INFORMEZ LA MAIRIE DE LA SITUATION.

► IL SE DIVISE EN TROIS TYPES DE RISQUES

- **Risque de pandémie** : il résulte de virus affectant directement l'homme.
- **Risque d'épidiootie** : ce risque concerne d'abord les animaux, mais certains virus peuvent, dans certains cas, se transmettre à l'homme.
- **Risque de contamination ou d'interruption de l'eau potable** : ce risque affecte la qualité ou l'approvisionnement en eau potable, avec des conséquences potentielles sur la santé publique.



EXEMPLES D'AFFICHES DE PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES DIFFUSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

RISQUES SOCIAUX

RISQUES SANITAIRES

Le risque sanitaire désigne tout facteur auquel la santé publique peut être exposée. Concernant le risque sanitaire majeur, il s'agit d'un risque immédiat ou à long terme, peu fréquent mais caractérisé par une gravité extrême.



LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES SANITAIRES



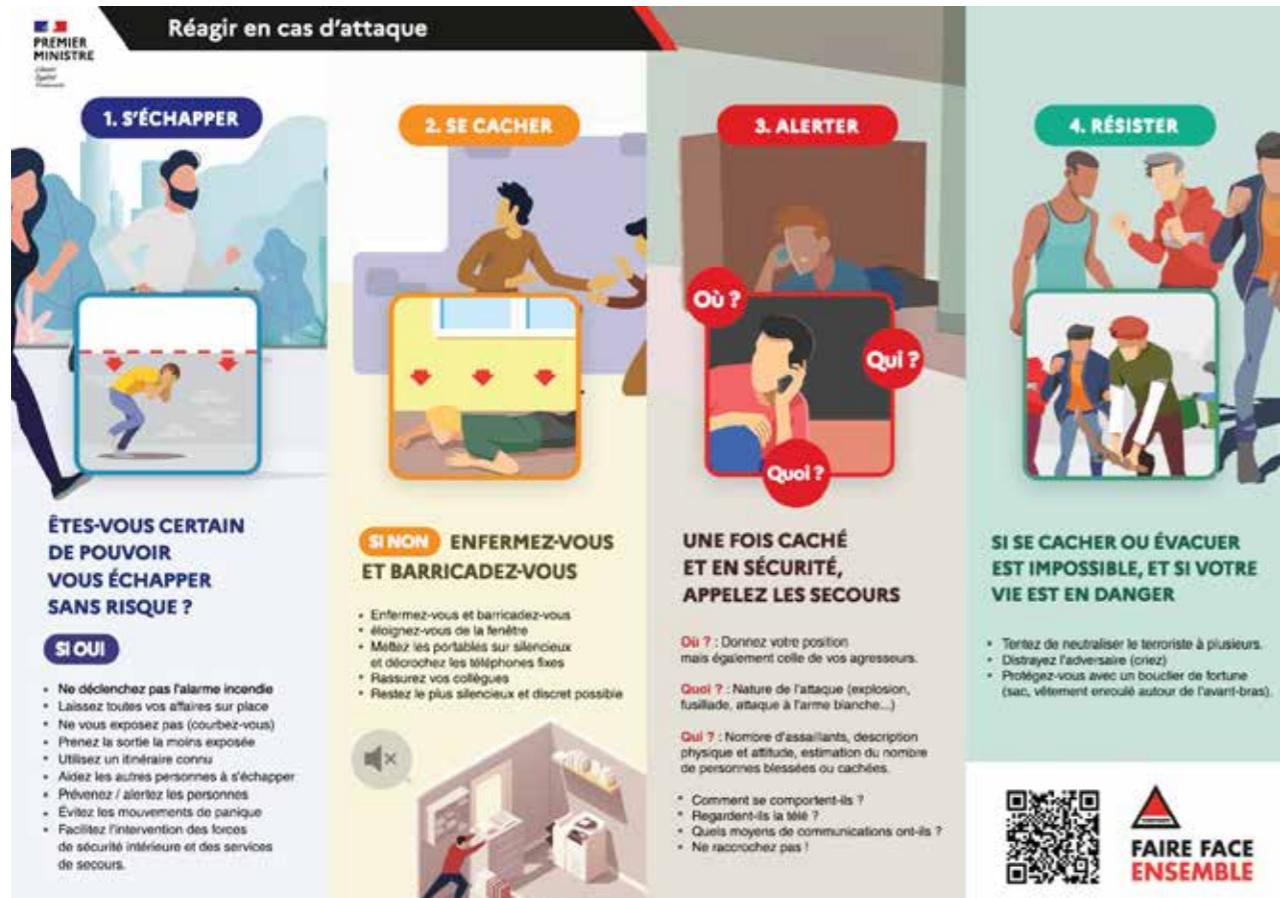
INFORMEZ-VOUS.



APPLIQUEZ LES CONSIGNES diffusées par les autorités (affiches, spots télévisés, etc.)

RISQUES SOCIAUX

TERRORISME



LES BONS RÉFLEXES

FACE AUX RISQUES TERRORISTES

INFORMEZ-VOUS.

CONFORMEZ-VOUS AUX CONSIGNES DES FORCES DE SÉCURITÉ.

TOUS ACTEURS FACE AUX RISQUES MAJEURS ET AUX RISQUES DE LA VIE COURANTE

Vous souhaitez apporter vos compétences et porter assistance en cas de crise ? Devenez bénévole !

► **PRÉVENTRAIDE** est une plateforme développée par l'association de prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de services d'entraide gratuits en cas de catastrophe.

En cas d'événement majeur qui impactera la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner via cette plateforme : www.preventraide.fr

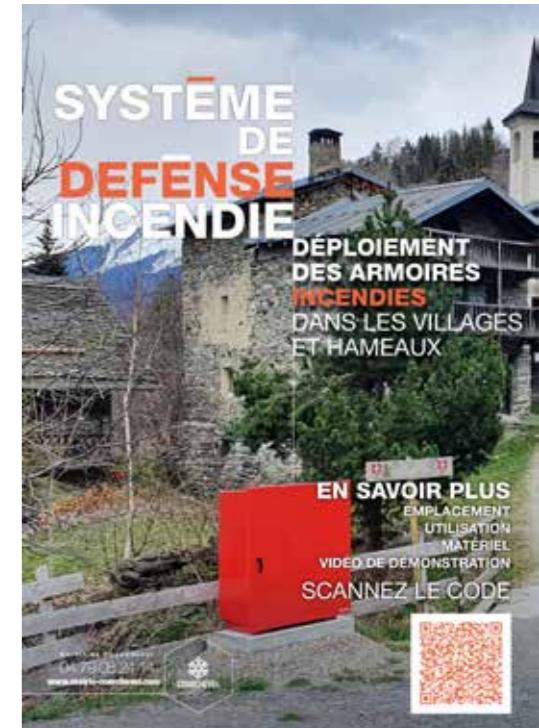
► LES MOYENS LOCAUX DE SECOURS ET DE SAUVEGARDE LORS D'ACCIDENTS COURANTS

Depuis quelques années, la commune de Courchevel a équipé son territoire d'armoires incendie et de défibrillateurs automatiques externes (DAE), installés de manière stratégique afin d'assurer une couverture optimale. Ces dispositifs permettent aux citoyens d'intervenir rapidement en cas d'urgence, avant l'arrivée des secours.

Vous pouvez retrouver la localisation des armoires incendie et des DAE, ainsi que des vidéos explicatives pour apprendre à les utiliser, sur le site internet de la mairie, dans l'onglet **Sécurité et Prévention**.



CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA LOCALISATION ET L'UTILISATION DES DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNE (DAE)



CAMPAGNE DE DÉPLOIEMENT DES ARMOIRES INCENDIE

► LES NUMÉROS D'URGENCE :

- Les urgences médicales (SAMU) : **15**
- Numéro d'urgence européen : **112**
- Sapeurs-pompiers : **18**
- Gendarmerie : **17**
- Police municipale : **04 79 08 34 69**
- Astreinte technique municipale : **04 79 08 24 74**
- Mairie : **04 79 08 24 14**
- Astreinte du service de l'eau et de l'assainissement (ex commune de Saint-Bon) : **0977 401 134** (Société SUEZ)
- Astreinte du service de l'assainissement (ex commune de La Perrière, dont Courchevel La Tania) : **0977 401 134** (Société SUEZ)
- L'astreinte du service de l'eau (ex commune de La Perrière, dont Courchevel La Tania) : **06 08 54 03 86** (Syndicat des eaux de Moyenne Tarentaise)

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE

| | | | | |
|---|--|---|---|--|
| | | | | |
| Suivez les consignes transmises par les autorités. | Écoutez la radio Ici Pays de Savoie (91.4 MHz) pour vous informer de l'évolution de la situation. | N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent dans le cadre du PPMS. | Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours. | Prenez soin des personnes vulnérables dans votre entourage. |

| Accident nucléaire | Risques industriels | Transport de matières dangereuses | Rupture de barrage | Cavités minières | Risques sanitaires | Terrorisme |
|--|--|--|---|--|---|--|
| Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs. | Éloignez-vous de la zone dangereuse ou instable en fuyant latéralement. Regagnez un lieu sécurisé. | Rentrez chez vous, fermez les ouvertures. Évitez les déplacements. | Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches | Dès les premiers signes de déstabilisation, évacuez la zone | Informez-vous. | Informez-vous. |
| Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri. | Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations. | Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri. | Appliquez les consignes diffusées par les autorités | Risque d'effondrement de cavité : Informez la mairie de la situation | Appliquez les consignes diffusées par les autorités. (Affiches, spots télévisés, ...) | Conformez-vous aux consignes des forces de sécurité. |
| | Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion. | | | | | |

| Crues torrentielles, inondations et ruissements | Mouvements de terrain | Avalanches | Séismes | Risques météorologiques | Feux de forêt |
|---|---|---|---|---|--|
| Limitez au maximum vos déplacements. Ne vous engagez pas sur une route inondée. | Éloignez-vous de la zone dangereuse ou instable en fuyant latéralement. Regagnez un lieu sécurisé. | Informez-vous sur le niveau du risque avalanche. | Si vous êtes à l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d'objets. | Renseignez-vous. Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France. Soyez vigilants. Suivez les conseils donnés par Météo France. | Respectez les interdictions d'accès piétons et routiers. |
| Fermez les portes, fenêtres et soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts. | Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion. | Restez à l'intérieur OU Entrez dans un bâtiment | Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques pour éviter d'être enseveli ou électrocuté. | Rentrez chez vous, fermez les ouvertures. Évitez les déplacements. Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres. | Respectez les interdictions d'allumer un feu (cigarette, barbecue en forêt, travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risques incendie). |
| Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion. | Évacuez les locaux touchés. Informez la mairie de la situation. | Protégez-vous : fermez les volets et ne pas rester dans les pièces les plus exposées. Si possible, réfugiez-vous dans les locaux en sous-sol. | Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et attendez la fin des secousses | | Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion. |
| Montez à pied dans les étages, pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités. | Évacuez sur ordre des autorités | Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion. | | Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide. | |
| | Respectez la signalisation en place si une route est coupée. Ne franchissez pas les barrières. Ne stationnez pas dans une zone de risque avalanche. | Évacuez les locaux touchés. Informez la mairie de la situation. | | Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation. | Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur). |

MAIRIE DE COURCHEVEL

228, rue de la mairie Saint-Bon
73120 Courchevel

Du lundi au vendredi 8 h 30 – 12 h et 14 h – 17 h 30
Tél : 04 79 08 24 14 / Fax : 04 79 08 20 02
mairie@mairie-courchevel.com

LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE : www.mairie-courchevel.com

LE  DE LA MAIRIE : @MairiedeCourchevel

Suivre l'actualité en temps réel :

 **APPLICATION ILLIWAP** - Station : mairie de courchevel

LE  DE COURCHEVEL : @Courchevel

POUR EN SAVOIR PLUS

Institut des risques majeurs (IRMa) :

www.irma-grenoble.com

Les bons réflexes en vidéo, idéal pour les enfants :

www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques

Le portail du ministère consacré à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

